

PROJET

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 17 AVRIL 2024 À 19 H 57** à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre
M. Alain Sarrazin	, maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Roger Bouthillette	, maire de Guérin
M. Pierre Mercier	, maire suppléant de Kipawa
M. Richard Gauthier	, substitut du maire de Laforce
M. Vincent Gingras	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Normand Bergeron	, maire Laverlochère-Angliers
M. Jean Martineau	, maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M ^{me} Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M ^{me} Cathy Bruneau	, mairesse de Rémigny
M. Mario Drouin	, maire de St-Édouard-de-Fabre
M. Pierre Gingras	, maire de Témiscaming
M. Martin Lefebvre	, maire de Ville-Marie
M. Marc Girard	, président du Comité municipal de Laniel et représentant du territoire non organisé

SONT ABSENTS :

M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord et préfet suppléant de la MRCT
M. Richard Robert	, maire de St-Bruno-de-Guigues
M. Marco Dénommé	, maire de St-Eugène-de-Guigues

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTICE **DE :**

La préfète M^{me} Claire Bolduc, qui déclare la réunion ouverte.

M^{me} Claire Bolduc informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle choisit de ne pas voter sur les propositions soumises au conseil. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, M^{me} Claire Bolduc ne votera pas sur les décisions tel que lui permet la loi.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Éric Lepage,	, directeur à l'aménagement et au développement du territoire et commissaire industrielle
M ^{me} Mélanie Rochon	, directrice des services administratifs
M. Daniel Dufault	, coordonnateur au service d'aménagement et au développement du territoire
M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles

PROJET

M. Sami Bdiri , directeur de l'évaluation et la délégation foncière et greffier-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale-greffière-trésorière

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h 30 à 19 h 54.

04-24-133

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 57 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Roger Bouthillette
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les deux points suivants :un motion de félicitation et comité de travail en coopération intermunicipale dans « Affaires municipales ».
- **QUE** les articles « Affaires municipales » et « Affaires nouvelles » demeurent ouverts jusqu'à la fin de la séance.

Information

MOT DE LA PRÉFÈTE

M^{me} Bolduc ouvre la séance en souhaitant le bienvenu à M^{me} Mélanie Rochon, nouvelle directrice des services administratifs à la MRC et à M. Pierre Mercier, maire suppléant de Kipawa.

M^{me} Bolduc rappelle que les précipitations abondantes des derniers jours ont causées des dégâts dans plusieurs municipalités du Témiscamingue. Elle cède la parole aux membres du conseil qui s'expriment sur l'événement en général et partagent leurs commentaires.

En terminant M^{me} Bolduc remercie les élus et les employés municipaux pour le travail accompli dans la gestion de cette situation d'urgence.

04-24-134

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2024

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2024 ayant été déposé sur la plateforme ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Jean Martineau
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

PROCHAINE EXPOSITION DANS LES BUREAUX DE LA MRC : DÉVOILEMENT DE L'ARTISTE

M. Vincent Gingras, maire de Latulipe-et-Gaboury, présente M^{me} Marianne Morency Landry, artiste-photographe, dont l'exposition orne la salle du Conseil de la MRC de Témiscamingue depuis le 27 mars dernier.

PROJET

M^{me} Morency Landry, via une vidéo préenregistrée, présente ses œuvres. L'exposition Couleur nature présente une série de 24 photographies.

Le vernissage aura lieu le 18 avril 2024, de 16h30 à 18h, alors que les œuvres de M^{me} Morency Landry seront exposées jusqu'au 20 juin 2024. À la fin de l'exposition, une œuvre sera acquise par la MRC de Témiscamingue. Ce projet est possible grâce à l'implication de la Commission culturelle du Témiscamingue.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART.150)

Une personne du public pose diverses questions auxquelles la préfète apporte les réponses jugées utiles.

Information

ENJEU PONCTUEL - DÉMARCHE DU COMPLEXE DES EAUX PROFONDES

M. Marc Girard, représentant de la MRC au sein du CA du « Complexe des eaux profondes » fait état des dernières nouvelles en lien avec l'OBNL.

04-24-135

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR UN INVENTAIRE TERRAIN, LOTISSEMENT ET RAPPORT POUR LA MISE EN DISPONIBILITÉ DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE AU LAC DEVLIN (LAFORCE)

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, du printemps 2014, la MRC peut procéder à des études pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été publié le 9 janvier 2024, conformément aux procédures du Code municipal, afin d'obtenir des offres de services, pour la réalisation d'un inventaire terrain, du lotissement et de la production d'un rapport pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature au lac Devlin et qu'une seule soumission a été reçue ;

CONSIDÉRANT que « 2858-9448 Québec inc. Le groupe CAF » est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **D'ADJUGER** le contrat de réalisation d'un inventaire terrain, lotissement et production d'un rapport pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature au lac Devlin à « 2858-9448 Québec inc. Le groupe CAF », pour un montant de 20 183.86\$ (taxes incl.) (code : 1-02-650-00-311-00). Ce contrat sera réalisé en conformité avec les spécifications de l'appel d'offres no. 01-2024 de la MRC.
- **D'AUTORISER** le premier versement (25%) représentant 5 045.97\$ (taxes incl.).

PROJET

- **D'AUTORISER** la préfète et/ou la directrice générale-greffière-trésorière à signer tout document relatif à la présente adjudication.

04-24-136

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FOIRE GOURMANDE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET DU NORD EST ONTARIEN

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a reçu une demande d'aide financière de la foire gourmande dont la requête concerne le remboursement de l'écart entre les coûts réels d'installation par rapport aux coûts que payent les exposants à la foire;

CONSIDÉRANT que le MAPAQ appuie financièrement l'évènement ;

CONSIDÉRANT l'adoption en juillet 2021 de l'outil révisé de planification stratégique visant la mise en valeur du potentiel agricole qu'est le plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT deux des 7 axes d'interventions du PDZA du Témiscamingue, soit l'attractivité à travers un déploiement de stratégie d'attractivité agricole et agroalimentaire et la mobilisation des acteurs du milieu agricole et agroalimentaire autour de la signature Témiscamingue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité municipal agricole et agroalimentaire de la MRC du Témiscamingue en date du 25 mars 2024 portant sur :

- La réalisation des capsules vidéo des différents entrepreneurs du Témiscamingue inscrits à la foire gourmande dont le contenu portera sur une brève présentation de leur entreprise et en indiquant qu'ils seront présents à la foire. Le tout sous la signature de la nouvelle marque agrotouristique du Témiscamingue.
- L'invitation des participants à installer dans leurs kiosques des affiches promotionnelles de la marque moyennant un versement de 3000\$ de la part de la MRCT à la foire gourmande.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. André Pâquet
et résolu unanimement

- **D'ENTÉRINER** la recommandation du comité municipal agricole et agroalimentaire qui se décline comme suit :
 - La réalisation des capsules vidéo des différents entrepreneurs du Témiscamingue inscrits à la foire gourmande dont le contenu portera sur une brève présentation de leur entreprise et en indiquant qu'ils seront présents à la foire. Le tout sous la signature de la nouvelle marque agrotouristique du Témiscamingue;
 - L'invitation des participants à installer dans leurs kiosques des affiches promotionnelles de la marque moyennant un versement de 3000\$ de la part de la MRCT à la foire gourmande.
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – greffière-trésorière, à signer tout document en lien avec ce projet au nom de la MRC de Témiscamingue.
- **QUE** la dépense évaluée à 15 000\$ soit financée via le budget de l'entente sectorielle de développement bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue, volet territorial.

PROJET

04-24-137

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LE PROJET D'AGROÉCONOMIE NÉCESSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES AGRICOLES PORTEUSES POUR L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT l'adoption en juillet 2021 de l'outil révisé de planification stratégique visant la mise en valeur du potentiel agricole qu'est le plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue 2022-2025 dont l'objectif général est de soutenir le développement du secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue par la réalisation d'activités et d'actions en concordance avec les besoins spécifiques de la région;

CONSIDÉRANT le volet territorial de l'entente dont l'objectif est de soutenir des actions identifiées dans le Plan de Développement de la Zone agricole (PDZA) ou toute autre planification de développement bioalimentaire de la MRC ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue est mandataire de ladite entente;

CONSIDÉRANT la demande de financement du projet « L'agroéconomie nécessaire au développement de filières agricoles porteuses pour l'Abitibi-Témiscamingue » de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) pour l'Unité de recherche et de développement en agroalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue (URDAAT) à la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT la portée régionale du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité municipal agricole et agroalimentaire de la MRC du 25 mars 2024 pour la non-recevabilité de la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **D'ENTÉRINER** la recommandation du comité municipal agricole et agroalimentaire de décliner la demande de l'Unité de recherche et de développement en agroalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue.

04-24-138

ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL AVEC LE CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC 2024-2027: AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UNE NOUVELLE ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE l'entente de partenariat triennale (2021-2024) signée avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) en juillet 2021 a pris fin;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permet le soutien aux projets des artistes professionnels et des organismes culturels du territoire et leur satisfaction envers cette entente et les retombées positives dans notre milieu;

PROJET

CONSIDÉRANT la simplicité de gestion de cette entente étant donné la grande implication du CALQ;

CONSIDÉRANT QUE notre territoire affiche des demandes de soutien de qualité dépassant la somme disponible;

CONSIDÉRANT QUE le CALQ est prêt à reconduire, pour 3 ans, une entente en conservant les mêmes modalités de gestion;

CONSIDÉRANT QUE chaque MRC doit se positionner pour accepter la signature de cette nouvelle entente triennale;

CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue, présentée à la MRCT, d'augmenter la participation de la MRC à cette entente à raison de 2% par année pour 3 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** de signer l'entente de partenariat territorial avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour les années 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, avec un investissement de 15 000\$ en 2024, 16 000\$ en 2025 et 17 000\$ en 2026 de l'enveloppe du Fonds Régions Ruralité – Volet 2.
- **D'AUTORISER** la préfète et la directrice générale-greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'Abitibi-Témiscamingue.

04-24-139

FONDS RÉGIONS RURALITÉ-PROJETS SPÉCIAUX : ABANDON DU PROJET RÉSIDENCES TÉMISCAMING ET ATTRIBUTION DE LA SOMME RENDUE DISPONIBLE

CONSIDÉRANT que le projet Résidences Témiscaming date de 2019 et qu'une somme de 200 000\$ était réservée à sa réalisation via le FRR – Volet 2;

CONSIDÉRANT que des suivis réguliers étaient effectués avec le promoteur et qu'une mise à jour du projet était toujours donnée;

CONSIDÉRANT que le dernier suivi stipule que le conseil d'administration et les comités ayant travaillé au projet y renoncent;

CONSIDÉRANT que l'abandon de ce projet rend disponible une somme de 200 000\$;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité GAMME, que cette somme soit remise dans l'enveloppe globale du FRR – Volet 2 pour le soutien des projets du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

PROJET

- **D'ENTÉRINER** la recommandation du comité GAMME et de remettre la somme de 200 000\$ disponible pour le FRR – Volet 2 pour le soutien des projets du milieu.

04-24-140

VOLET 3 SIGNATURES INNOVATION DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ : AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UN AVENANT

CONSIDÉRANT que le 21 mars 2024, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a acheminé une correspondance à la MRC de Témiscamingue pour informer que des ajustements ont été apportés au volet 3 « Signature Innovation » du Fonds Régions et Ruralité;

CONSIDÉRANT qu'il est ainsi possible de prolonger le délai de l'entente pour la réalisation des projets jusqu'à 5 ans après la signature de l'entente;

CONSIDÉRANT que l'entente pour la MRC de Témiscamingue a été signée le 25 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que la MRC de Témiscamingue souhaite bénéficier d'un prolongement pour engager les sommes relatives aux projets soutenus dans le cadre de l'entente « Signature Innovation » jusqu'au 25 mai 2027 et dépenser celles-ci jusqu'au 25 mai 2028.
- **D'AUTORISER** la préfète et la directrice générale-greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue à signer l'avenant de l'Entente « Signature Innovation » du Fonds Régions et Ruralité.

04-24-141

VOLET 4 ENTENTE DE VITALISATION AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ : AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UN AVENANT

CONSIDÉRANT que le 21 mars 2024, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a acheminé une correspondance à la MRC de Témiscamingue pour informer que des ajustements ont été apportés au volet 4 « Ententes de vitalisation » du Fonds Régions et Ruralité;

CONSIDÉRANT qu'il est ainsi possible de prolonger le délai de l'entente pour la mise en oeuvre des projets;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que la MRC de Témiscamingue souhaite bénéficier d'un prolongement pour engager les sommes relatives aux projets soutenus dans le cadre de l'entente de vitalisation jusqu'au 31 décembre 2026 et dépenser celles-ci jusqu'au 31 décembre 2027.
- **D'AUTORISER** la préfète et la directrice générale-greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue à

PROJET

signer l'avenant de l'Entente en vitalisation du Fonds Régions et Ruralité.

04-24-142

CAMPAGNE D'ATTRACTIVITÉ : AUTORISATION POUR LE PLAN DE CAMPAGNE 2024

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption du budget 2024, un budget a été attribué pour le financement de la campagne annuelle en matière d'attractivité et de tourisme;

CONSIDÉRANT qu'un contrat a été alloué à la firme Sept24 pour l'accompagnement en services-conseils visant à cibler les outils de diffusion pour la campagne 2024 et que leur proposition du plan média a été déposée le 12 avril dernier auprès de l'équipe interne qui assure le suivi de ce mandat;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité interne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Richard Gauthier
et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil de la MRC de Témiscamingue entérine la proposition du plan média pour la campagne 2024 qui se décline en 6 cibles:
 - Cible 1 - Culture et patrimoine: 25 625 \$;
 - Cible 2 - Aventure plein air: 26 625 \$;
 - Cible 3 - Van et camping: 16 575 \$;
 - Cible 4 - Jeunes: 16 500 \$;
 - Cible 5 - Chasse et pêche: 11 625 \$;
 - Cible 6 - Audiences engagées: 8 500 \$;
- **QUE** ces dépenses totalisant 121 241\$ (taxes incluses) soient financées par le poste budgétaire « Campagne d'attractivité et de tourisme », via l'enveloppe du volet « Signature Innovation » du Fonds Régions Ruralité.

Les différents contrats en lien avec la présente campagne seront attribués au cours des prochaines semaines; chacun sera autorisé par le comité administratif ou le Conseil de la MRC, selon le montant du contrat.

04-24-143

DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

PROJET

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

ATTENDU QUE la présente demande a été signifiée déjà à plusieurs reprises aux autorités gouvernementales du Québec et du Canada;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre Gingras
et résolu unanimement

- **QUE** le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes.
- **QUE** le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités.
- **QUE** le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.
- **QUE** la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable

PROJET

Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, M^{me} Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

Avis motion

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT N°237-05-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°223-01-2023

M. Martin Lefebvre, conseiller de comté, donne avis de motion, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du projet de règlement numéro 237-05-2024 modifiant le règlement n° 223-01-2023 intitulé règlement décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire. Ce projet de règlement vise à augmenter la limite monétaire des dépenses que le directeur du Centre de valorisation peut autoriser en vertu dudit règlement.

Le projet de règlement 237-05-2024 est déposé à la présente séance et les membres du conseil ont pu en prendre connaissance.

04-24-144

AUTORISATION POUR LE PROLONGEMENT DE L'ENTENTE DE PRÊT, D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT POUR LE SAUVETAGE EN MILIEU ISOLÉ

CONSIDÉRANT qu'en 2021, la MRC de Témiscamingue, la ville de Témiscaming et la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue signaient une entente de prêt, d'utilisation et d'entretien d'équipement pour le sauvetage en milieu isolé;

CONSIDÉRANT que cette entente prendra fin le 30 juin 2024;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre est prévue en mai, pour réunir divers intervenants impliqués dans des interventions nécessitant les services SUMI et qu'à cet égard, il y a lieu d'attendre cette rencontre pour venir préciser des éléments dans le projet d'entente;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité de sécurité incendie recommandent au conseil de la MRC le prolongement de 3 mois de l'actuelle entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Roger Bouthillette
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue produise un avenant pour reconduire la présente entente pour une période de trois (3) mois, à partir du 30 juin 2024 jusqu'au 30 septembre 2024.
- **QUE** la clause 21.3 de l'entente soit modifiée pour refléter la durée de reconduction de trois (3) mois.
- **D'AUTORISER** la préfète et la directrice générale-greffière-trésorière à signer pour et au nom de la MRC l'addenda.

PROJET

04-24-145

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION D'UN SYSTÈME DE MESURES POUR L'EXCELLENCE DES DESTINATIONS (SMED) DANS L'ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL ET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE EN TOURISME (EPRTNT)

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue souhaite développer un Système de Mesures pour l'Excellence des Destinations (SMED) comme outil d'accompagnement de ses destinations partenaires;

CONSIDÉRANT que l'entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme met à la disposition des territoires des sommes pour la réalisation d'un exercice de concertation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **DE DÉPOSER** une demande d'aide financière à l'association touristique régionale Tourisme Abitibi-Témiscamingue dans le cadre de l'Entente de partenariat régionale et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT) 2022-2025.
- **D'AUTORISER** madame Lyne Gironne, directrice générale-greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, tout document pouvant donner effet à la présente résolution et tous les documents afférents au dépôt de la demande.

04-24-146

AUTORISATION POUR L'AFFECTATION D'UNE SOMME AU PROJET MADA

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a obtenu une aide financière de 80 000 \$ confirmée par la ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé, madame Sonia Bélanger, pour les années 2023-2024 et 2025-2026 afin de soutenir la mise en œuvre de plans d'action en facteur des aînés, dans le cadre de la démarche MADA, volet 2;

CONSIDÉRANT que la demande de soutien financier était conjointe avec les municipalités suivantes: Béarn, Guérin, Kipawa, Lorrainville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, St-Bruno-de-Guigues, St-Édouard-de-Fabre et Ville-Marie;

CONSIDÉRANT que le projet vise à se doter d'une ressource de coordination à la mise en œuvre et au suivi des plans d'action MADA sur son territoire tel que défini dans le volet 2 du Programme de soutien à la démarche MADA;

CONSIDÉRANT la résolution n° 11-23-419 du Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT la confirmation de l'aide financière par le ministère et que l'engagement total des municipalités participantes s'élève à 25 500 \$, la MRC doit dégager une somme, via le Fonds Régions Ruralité, pour réserver les crédits permettant la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

PROJET

- **QUE** le Conseil de la MRC réserve les montants suivants, au Fonds Régions Ruralité - Volet 2, pour la réalisation de ce projet: en 2024, 36 212 \$ et en 2025, 103 881 \$. Ce dernier montant permettra le maintien en poste de la ressource pour 2025 et 2026.

04-24-147

DEMANDE DU COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL POUR L'AFFECTATION D'UNE SOMME DU SURPLUS ACCUMULÉ DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue, dont le territoire comprend deux territoires non organisés, est présumée être, une municipalité locale régie par le *Code municipal du Québec* à l'égard de ces deux territoires selon l'article 8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2024-03-021 du comité municipal de Laniel demandant l'affectation d'un montant de 185 965\$ pour pourvoir au coût d'acquisition du réservoir d'eau souterrain et autres dépenses non prévues au budget 2024;

CONSIDÉRANT qu'une affectation d'une partie du surplus non affecté des TNO est requise afin d'équilibrer le budget 2024 des TNO;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- **QUE** le conseil de la MRC affecte la somme de 185 965\$ pour pourvoir aux dépenses non prévues au budget 2024 des TNO à même le surplus accumulé non affecté des TNO.

Information

RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que du tableau sur les poids de déchets par municipalité, ainsi que du Bilan GMR 2023 de la MRC.

04-24-148

OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UN CAMION NEUF DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À CHARGEMENT LATÉRAL À BIENNE BI-COMPARTMENTÉE (PROJET No 02-2024)

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a procédé par appel d'offres public n° 02-2024 dans le journal le Reflet et sur le *Système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) pour l'achat et la livraison d'un camion neuf pour la collecte des matières résiduelles à chargement latéral à benne bi-compartmentée;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 26 mars 2024 à 15 h au bureau de la MRC et qui se lit comme suit :

PROJET

Soumissionnaires	Montant de la soumission sans les taxes	Montant de la soumission incluant les taxes
Centre du Camion Mabo inc. *	428 400,00 \$	492 552,90 \$
Clément Chrysler Dodge Itée	434 850,00 \$	499 968,79 \$
Centre du Camion Amos inc..	467 133,00 \$	537 086,16 \$
* Soumission non-conforme		

CONSIDÉRANT que la soumission de Centre du Camion Mabo inc. est non-conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 5 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** la soumission du plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise Clément Chrysler Dodge Itée, et lui octroyer le contrat pour la fourniture et la livraison du camion neuf de collecte des matières résiduelles à chargement latéral à benne bi-compartmentée, pour le prix de 499 968,79\$ incluant toutes les taxes notamment la TPS et la TVQ, le tout selon les termes et conditions de sa soumission daté du 25 mars 2024 et les dispositions de l'appel d'offres n° 02-2024 et de ses addendas, le cas échéant.

La préfète et la directrice générale-greffière-trésorière, sont par les présentes autorisées à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, les documents nécessaires à cette fin.

Le devis de soumission, les soumissions reçues, ainsi que la présente résolution tiennent lieu de contrat entre Clément Chrysler Dodge Itée et la MRC de Témiscamingue.

Le montant nécessaire pour l'acquisition du camion sera pris à même le fonds d'immobilisation pour le remplacement des camions de collecte.

04-24-149

AUTORISATION POUR LA RÉPARATION DU CHARGEUR SUR ROUE

CONSIDÉRANT que plusieurs pièces doivent être réparées sur le chargeur sur roue (loader), principalement au niveau du filtre à particule (DPF) et du régulateur de carburant;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée auprès de l'entreprise Strongco à Val-d'Or pour ces réparations et que les coûts s'élèvent à environ 19 000\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 5 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la réparation du chargeur sur roue auprès de Strongco, au coût d'environ 22 000\$, taxes incluses.

PROJET

La dépense sera prise à même le poste budgétaire « Entretien et réparation du loader #2 »

04-24-150

PROJET DE MATÉRIAUTHÈQUE (KAMI)

CONSIDÉRANT que les Ateliers Kami ont un projet de matériauuthèque qui vise à mettre en place un plateau de travail pour des employés nécessitant certains besoins spécifiques;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à récupérer et à donner une deuxième vie à certains matériaux qui pourraient se retrouver à l'enfouissement (ex. bois, briques, etc.);

CONSIDÉRANT que pour 2024, le projet pilote consiste à quantifier et caractériser les matières acheminées à l'Écocentre afin d'identifier les matériaux qui pourraient alimenter la matériauuthèque dans le futur;

CONSIDÉRANT que pour se faire, l'organisme est disposé à fournir une ou deux ressources (du début mai à la fin septembre), qui seraient payées à parts égales entre la MRC et Kami, pour le tri du bois et des voyages non triés et que les revenus de la vente du bois seraient également divisés entre les deux parties;

CONSIDÉRANT que le but principal pour la MRC est de réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 5 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Martineau
et résolu unanimement

- **DE PARTICIPER** financièrement au projet pilote de la matériauuthèque des Ateliers Kami pour le tri du bois et des voyages de matériaux non triés, et ce, avec deux trieurs, au coût approximatif de 16 000 \$ (du début mai à la fin septembre).

La dépense sera prise à même le poste budgétaire « Contrat de nettoyage du site ».

Information

SUIVI - COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT

Le Conseil de la MRC a pris acte du projet du procès-verbal de la séance du 3 avril 2024 du comité administratif.

Information

DÉPÔT DES RAPPORTS DES REPRÉSENTANTS NOMMÉS PAR LA MRC

Les membres du Conseil représentant la MRC sur des comités hors MRC sont invités à déposer un rapport de leur rencontre ayant eu lieu dans le dernier mois.

PROJET

04-24-151

AFFAIRES MUNICIPALES : MOTION DE FÉLICITATION

Il est proposé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **D'ADRESSER** une motion de félicitation à la municipalité de Moffet pour le prix remporté dans le cadre des concours de Rues Principales pour son projet de vitalité communautaire. La municipalité s'est mérité le Prix coup de cœur du public.

information

AFFAIRES MUNICIPALES : COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

M. Roger Bouthillette souligne les avantages de la coopération intermunicipale qui permet aux municipalités de pallier le manque de ressources et de moyens. Il propose de constituer un comité qui aura pour mandat d'identifier les différentes options et possibilités en matière de coopération intermunicipale. M^{me} Bolduc, mentionne qu'une proposition sur la constitution de ce comité sera soumise à la prochaine séance du conseil.

Information

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150)

Une personne du public pose une question à laquelle la préfète apporte les réponses jugées utiles.

04-24-152

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

Il est proposé par M. Roger Bouthillette
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil de la MRC : 22 mai 2024

Il est 21 h 16.

Je, Claire Bolduc, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

Claire Bolduc, préfète

Lyne Gironne, directrice générale-
greffière-trésorière

PROJET

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.

